



Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil

01.49.88.01.98 - <http://1ciecearcmontreuil.fr/>

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Vous souhaitez vous inscrire ou inscrire un membre de votre famille à la 1ère Compagnie d'Arc de Montreuil. Voici les informations importantes :

Inscriptions & Distribution du matériel:

Inscription & Distribution du matériel			
Lundi	Initiation Groupe1	7,14 et 21 Septembre	18h30-20h30
Mercredi	Initiation Groupe2	9,16 et 23 Septembre	18h30-20h30
Vendredi	Initiation Groupe3	11,18 et 25 Septembre	18h30-20h30
Mardi	Jeunes compétition	01-sept	19h-21h
Mercredi	Loisir/Perfectionnement	2-sept	19h-21h
Vendredi	Loisirs	4-sept	19h-21h
Samedi	Poussin	12,19 et 26 Septembre	10h30 - 12h

Horaires durant la saison:

Créneaux des Cours			
Lundi	Initiation Groupe 1	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Mercredi	Initiation Groupe 2	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Mercredi	Loisir/Perfectionnement	20h00-22h00	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Vendredi	Initiation Groupe 3	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Mardi	Jeunes	19h-21h	Compagnie
Vendredi	Loisir/Perfectionnement	19h-21h	Compagnie
Samedi	Poussin	10h30-12h	Compagnie
Samedi	Femme	17h30-19h30	Compagnie
Tous les jours à la compagnie	Tir Libre	en dehors des horaires de tir encadré	A la compagnie

Les cours ont lieu pendant la période scolaire, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Tarif 2020/2021 :

			ADULTES	
	Poussin	Jeune	Compétition	Pratique en Club
Inscription / Réinscription	135 €	157	181	173
Réduction Jeune	-35 €	-35 €	0 €	0 €
Droit d'entrée 1ère année à la Cie	110 €	110 €	110 €	110 €
Total 1ère Année	210 €	232 €	291 €	283 €

Réductions :

2 membres de même famille	-30 €
3 membres de même famille	-60 €
4 membres de même famille	-90 €
Chômage	-35 €
Retraité	-35 €

Matériel :

La Compagnie vous prêtera tout le matériel d'archerie contre un chèque de caution de 150€, pour la première année.

Documents à fournir :

- Fiche de Préinscription remplie
- Certificat médical fourni par la FFTA et uniquement celui-là.**
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Autorisation droit à l'image
- Règlement
- Chèque de caution matériel (150 euros)
- Chèque de caution « participation » (50 euros)

Les chèques de caution ne sont encaissés que si nécessaire et en fin de saison

Le Président



Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil
01.49.88.01.98 - <http://1ciarcmontreuil.fr/>

1ère Compagnie d'Arc de

Planning des évènements de la saison 2020/2021

Désignation	Date	Horaires	Lieu
Prix de la Rentrée	Dimanche 27/09	14h00	Compagnie
Journée du Patrimoine	Samedi 19/09	13h30- 19h00	Compagnie
Concours Beursault	A définir		Compagnie
Partie de Jardin Prix Général	A définir		Compagnie
Tir et Fête de la Saint Sébastien	A définir		Compagnie
Abat l'oiseau	A définir		Compagnie
Assemblée Générale	A définir		Compagnie
Concours de tir en Campagne	A définir		
Concours de tir Fita/Fédéral	A définir		Stade J,Delbert
Fête de la Ville	A définir		Parc Montreau
Challenge de la Dragonne	A définir		Compagnie

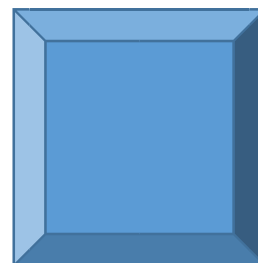
Tous ces évènements sont ouverts à tous, débutants comme confirmés.

Les parents (ou conjoints) sont les bienvenus pour les diverses fêtes voir pour participer à l'organisation des évènements.

Vous pouvez demander des informations complémentaires à vos entraîneurs et aux membres du CD



FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2020 - 2021



NOM :	PRENOM :	Sexe : H / F
N° de licence :		
Date de naissance :	Catégorie :	
Adresse :		
Tel fixe :	Tel portable :	
Adresse mail :		
Profession (pour les enfants, profession des parents) :		
RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX POUR LES MINEURS		
	PERE	MERE
NOM - PRENOM		
Adresse		
Tel fixe		
Tel portable		
Adresse email		

Je souhaite m'inscrire à la séance suivante :

Groupe Poussin :

Archers nés après le 01/01/2011.

Samedi de 10h30 à 12h00

Groupe Initiation :

Lundi de 18h30 à 20h30

Mercredi de 18h30 à 20h30

Vendredi de 18h30 à 20h30

Groupe Jeunes (compétition) :

Mardi de 19 h 00 à 21 h 00

Groupe Loisirs :

Mercredi de 20h00 à 22h00

Vendredi de 19 h 00 à 21 h 00

Femmes :

Samedi de 17 h 00 à 19 h 00

Tir Libre :

Toute adhésion à la 1^{ère} compagnie d'arc de Montreuil implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Fait à :

Le :

Signature



CERTIFICAT MEDICAL DE NON
CONTRE INDICATION A
LA PRATIQUE DU TIR A L'ARC
Y COMPRIS EN COMPETITION
SAISON 2020/2021



Je soussigné, Docteur _____

Numéro du médecin : _____

Demeurant : _____

Certifie, avoir examiné ce jour :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Licencié(e) à la 1^{ère} compagnie d'arc de Montreuil,

N° de licence / Nouvelle adhésion

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition.

DATE :

Signature et cachet

3.2 – Les contre-indications à la pratique du tir à l'arc

Il apparaît de plus en plus nécessaire de faire une distinction entre les pratiques du tir sur cible : sport d'endurance pouvant être influencé par des conditions climatiques extrêmes (chaleur en particulier) et les disciplines de parcours (Tir en Campagne et Tir Nature ou 3D) qui nécessitent une dépense énergétique plus importante et qui sont soumises à des risques traumatologiques non négligeables.

L'avis d'un médecin spécialisé (ou d'un médecin fédéral) est souhaitable dans les cas suivants : - Pathologies cardio-vasculaires et respiratoires :

- ◆ . Hypertension Artérielle sévère non stabilisée
- ◆ . Angor d'effort
- ◆ . Cardiopathie sévère non stabilisée
- ◆ . Infarctus du Myocarde récent (Contre-indication relative)
- ◆ . Pneumothorax (Contre-indication relative)
- Pathologies traumatologiques et rhumatologiques
- ◆ . Scoliose importante évolutive (Contre-indication relative ou temporaire)
- ◆ . Fracture récente non consolidée
- ◆ . Intervention chirurgicale abdominale récente
- ◆ . Pathologie articulaire chronique du membre supérieur
- État de grossesse : à partir de la 35^{ème} semaine d'aménorrhée
- Troubles neurologiques et psychiatriques (laissé à l'appréciation du médecin examinateur)



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS SAISON 2020/2021

Je soussigné(e) :

Demeurant : Autorise
ma fille, mon fils.....

A pratiquer le tir à l'arc au sein du club « La 1^{ère} Compagnie d'Arc de Montreuil » affilié à la FFTA (Fédération Française de tir à l'arc).

Les horaires m'ont été communiqués, néanmoins je m'assurerais de la présence des initiateurs, en accompagnant mon enfant jusqu'au lieu d'entraînement (Salle ou terrain extérieur) et me renseignerais sur les changements éventuels d'horaires (vacances, salle occupée), le club n'étant pas responsable en cas d'absence des responsables ou de suppression de salle. En cas d'absence de mon enfant à l'un des cours je dois prévenir les initiateurs.

Lors des cours, la personne en charge de l'initiation à toute autorité sur les élèves et les spectateurs non seulement sur les phases de tir mais aussi concernant la discipline.

J'ai noté que toutes les informations concernant la vie du club (horaires, manifestations, compétitions etc....) sont affichées sur les panneaux d'affichage.

Mon enfant est licencié à la FFTA, par les soins du club, il bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale. Il a passé une visite médicale de non contre-indication à la pratique de ce sport, dont j'ai transmis le certificat au responsable du club.

Mon enfant,

Est autorisé à quitter seul le club à la fin de l'entraînement

Doit attendre son accompagnateur

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon enfant, pour participer à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.

En cas de déplacement :

Je pourrais participer au déplacement et prendre d'autres enfants dans mon véhicule

Je ne pourrais pas participer au déplacement

Fait à Montreuil le:.....

Signature Père / Mère



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Autorisation de droit à l'image

Je, soussigné (e).....

Demeurant.....

Accepte que des photos de moi-même soient prises et publiées sur le site de la 1ère compagnie, ou dans l'une de ses publications dans le cadre des activités de celle-ci.

Fait à Montreuil le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale pour les archers mineurs

Je, soussigné (e).....

Demeurant.....

Père, mère, tuteur légal de l'enfant (nom prénom).....

Autorise la 1ère compagnie à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident.

J'accepte que des photos de mon enfant soient prises et publiées sur le site de la 1ère compagnie ou dans l'une de ses publications dans le cadre des activités de celle-ci.

Fait à Montreuil le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Versement d'une caution de « participation »

La Compagnie est une association qui fonctionne exclusivement grâce au bénévolat. En adhérant vous devenez un membre de la compagnie, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous ceux qui sont inscrits, y compris les membres du Comité Directeur, y compris les entraîneurs.

C'est pourquoi nous comptons autant sur votre aide que sur celle de tous les autres membres de la Compagnie : le temps donné par chacun est précieux, il participe à l'ambiance chaleureuse de la compagnie et au bien être de tous ses adhérents.

L'entretien de nos locaux, du matériel, la gestion administrative, sportive, l'organisation d'évènements (traditionnels, sportifs, festifs), reposent sur la participation de chacun à sa mesure à l'effort collectif.

Enfin, nous vous proposons au cours de l'année plusieurs temps « festifs » et traditionnels, qui permettent de mieux se connaître et de partager ensemble. Ils n'ont de sens que par votre participation.

Pour encourager ce mode de fonctionnement, il a été décidé en assemblée générale, le versement d'une caution de « participation », d'un montant de 50 euros. En voici le fonctionnement :

- La caution sera encaissée si l'adhérent ne participe pas à 2 évènements ET 2 organisations parmi ceux listés ci-dessous dans le courant de l'année, sinon le chèque sera rendu.
Seuls les entraîneurs responsables d'un créneau d'entraînement ou d'initiation en sont dispensés. Attention : les enfants ne sont pas dispensés, mais nous porterons à leur crédit l'aide apportée par leurs parents.
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 des événements traditionnels suivants :
 - o La Saint Sébastien (janvier) o l'Abat l'oiseau (mars)
 - o Le Défilé du Bouquet Provincial (mai)
 - o La partie de jardin de l'ouverture du Prix Général
 - o Le prix du Connétable o Le prix du roy
 - o Le prix de la rentrée (septembre)
 - o Tir d'Halloween, Noel et/ou Pâques quand ils ont lieu
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 organisations parmi les suivantes :
 - o Participation à l'organisation de compétitions ou évènements traditionnels o Participation à 1 journée travaux (annoncées par mail) o Garde au Prix Général
 - o Fête de la ville (juin)
 - o Autre événement organisé par la compagnie o Aides diverses pour la gestion de la compagnie

Ces évènements et organisations seront annoncés, le plus en amont possible, via notre gazette et par envoi de mail, pour permettre à chacun d'y participer.